



AVIS D'OUVERTURE

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Occitanie organisent, les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de

TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Spécialités	CDG organisateurs	Postes			Lieux des épreuves
		Ext.	Int.	3 ^e C	
Bâtiment, génie civil	CDG des Hautes Pyrénées 13 rue Emile Zola - 65600 SEMEAC ☎ 05 62 38 92 50 - www.cdg65.fr	16	9	6	Tarbes ou ses environs
Réseaux, voirie et infrastructures	CDG de la Haute-Garonne 590 rue Buissonnière – CS 37666 - 31676 LABEGE ☎ 05.81.91.93.00 - www.cdg31.fr	41	18	1	Toulouse ou ses environs
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	CDG de la Lozère 11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE ☎ 04.66.65.30.03 - www.cdg48.fr	19	16	5	Mende ou ses environs
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	CDG du Gard 183 chemin du Mas Coquillard – 30900 NIMES ☎ 04.66.38.86.98 - www.cdg31.fr	20	10	5	Nîmes ou ses environs
Services et interventions techniques	CDG de l'Aude 85 avenue Claude Bernard – CS 60050 – 11890 CARCASSONNE Cedex ☎ 04.68.77.79.79 - www.cdg11.fr	7	4	1	Carcassonne ou ses environs

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.</p>
CONCOURS INTERNE	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.</p>
TROISIEME CONCOURS	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ce concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>
Date de l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 12 avril 2018
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2017 auprès du CDG organisateur de la spécialité choisie.
Date limite de dépôt de dossier	Jusqu'au jeudi 16 novembre 2017 auprès du CDG organisateur de la spécialité choisie.

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur de la spécialité.